

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 1^{er} FEVRIER 2022

Année scolaire : **2021/2022**

Numéro de séance : 3

Date de convocation : **24/01/2022**

Présidence de : **M. Cédric SZOSTAK**

Quorum : **16**

Nombre de présents : 18

ORDRE DU JOUR :

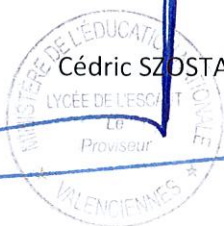
Ordre du jour

1. Validation du procès-verbal du CA tenu le 18 novembre 2021.
2. Contrats et conventions.
3. Sorties et voyages.
4. Modification du règlement intérieur.
5. Répartition des moyens par discipline, rentrée 2022.
6. Informations diverses du chef d'établissement.
7. Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du conseil d'administration, au secrétariat de direction).

Signatures,

Le Président,

Cédric SZOSTAK



Le secrétaire de séance,

Joffrey MACHUT



PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du 18/11/2021

Qualité	Nom – Prénom Titulaires	
Administration (membres de droit)		
Chef d'établissement	SZOSTAK Cédric	X
Cheffe d'établissement adjointe	FROMONT Virginie	X
Adjoint gestionnaire/agent comptable	DHUREN Véronique	X
Conseillère principale d'éducation (C.P.E)	ANTOINE Aude	X
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (D.D.F.P.T)	PRUVOST Jérôme	X

Personnalités / Elus locaux

Collectivités de rattachement (Région Hauts-de-France)	COLSON Aurore	
	CASTIGLIONE Salvatore	

Municipalité	ANDRIS Joëlle	
	CAUDRELIER Elisa	

Personnalité qualifiée	BRIGNOU Marc	
------------------------	--------------	--

Personnels de l'établissement

Personnels d'enseignement et d'éducation	DUPONT Daniel	
	BODET Bénédicte	X
	LAMACZ Hélène	X
	DELAYEN Karine	X
	LASSELIN Frank	X
	PANTONE Estelle	
	MACHUT Joffrey	X

Personnels administratifs techniques et ouvriers, sociaux et de santé	DESPINOY Christophe	X
	GAUDRY Sylvain	
	BENOIT Laurie	X

Parents d'élèves et élèves

Elus parents d'élèves	FINET Marie-Pascale - FCPE	X
	AJENGUI Carole - FCPE	
	FOUCART Patrick - FCPE	X
	DESSAILLY Matthieu - PEEP	X
	FLAHAUT Anne-Hélène - PEEP	X

Nom – Prénom Suppléant

BERTRE Damien	
ABAROUCHE Nadia	
ABRAHAM Willy	
BALMER François	
CATTAN Agnès	
MASCREZ Nathalie	
DOYEN Carole	

DEJAEGER Christine	
DELHAYE Jean	
HARBONNIER Jean-Baptiste	

BENAICHE Yamina	
HUBERT Emmanuelle	
PETIT Stéphane	
LOIRE Fabrice	
PARENT Juliette	

Elèves

LHOMME Zakari – 2nde2	
AIT AHMED Ibtissem – TG02	
RODRIGUEZ Diego – 1G07	
CARLIER Clément – 1STL2	X
LEBRUN Mila – TG03	X

LEBON Ezoha – 2nde2	
ZAOUCHI Syrine – TG02	
MERCIER Esther – 1G06	
MOULARD Valentin – 1STL2	
LEFEBVRE Emeline – TSTLBIO1	

Total

17 /30 (en début de séance)

A **17h25**, la séance du conseil d'administration (CA) débute en présence de **17 membres**. Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le secrétariat de séance échoit à Monsieur Joffrey MACHUT, enseignant.

1. Validation du procès-verbal du CA tenu le 18 novembre 2021.

Validation du PV du CA du 18 novembre 2021.

Aucune remarque des membres du CA.

VOTE : 17 pour / 0 contre

2. Contrats et conventions.

- CONV. FAIDHERBE (EXTINCTEURS) : Convention de groupement de commandes porté par le lycée Faidherbe de Lille relatif à la vérification et au renouvellement des extincteurs dans les EPLE du Nord. Le marché sera passé pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2024 avec possibilité de 2 reconductions tacites d'une année soit une durée maximale de 4 ans. Toutefois, le lycée de l'Escaut ayant prévu la visite d'un prestataire en ce début d'année 2022, et sur proposition du lycée Faidherbe, il n'intégrera ce nouveau marché qu'à compter du 01/01/2023. Le recensement des besoins se fera sur le site MAPIA. La quote-part des établissements adhérents est fixée à 26.00 € TTC par an.

Acte n° 45 VOTE : 17 pour / 0 contre

- CONTRAT MAIF (AVENANT) : Avenant au contrat Assurance multirisque "Raqqam Associations et Collectivités" élaboré par la MAIF et intégrant certaines évolutions nécessaires au regard du contexte sanitaire.

Acte n° 46 VOTE : 17 pour / 0 contre

- CONV. BEUVRAGES (LIAISON COLLEGE LYCEE) : Cette convention précise les modalités pratiques de la visite des collégiens du collège Paul Eluard de Beuvrages dans le cadre du projet liaison "collège-lycée". La date est fixée au 28/02/2021 avec la présence de 100 collégiens accompagnés de 12 personnels. Une facture sera adressée au collège Paul Eluard pour les repas des collégiens (3.85 € / élève). Les repas des accompagnants seront pris en charge par le lycée (4.38 € / accompagnant).

Acte n° 48 VOTE : 17 pour / 0 contre

- CONV. CASTERMAN : ... cette convention qui a pour objet d'organiser les conditions de prêt du matériel de l'exposition "Les clandestines de l'Histoire". Ce matériel contient 17 panneaux A3 et une fiche pédagogique. Ce matériel est mis à disposition par les éditions CASTERMAN du 28/02/2022 au 28/04/2022. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et soumise à la destruction dans les 15 jours suivant le terme de l'exposition.

Acte n° 49 VOTE : 17 pour / 0 contre

- CONV. IFMS-MERM : Avenant 2021 à la convention tripartite signée en 2017 pour l'année scolaire 2017-2018 (acte 2018-12) relatif notamment à la somme réglée par l'établissement pour les "consommables" utilisés pendant ladite année scolaire, soit 500.00 €, conformément aux articles 3-3 et 3-5 de la convention. Cet avenant confirme simplement le montant prévisionnel de 500.00 € prévu dans la convention.

Acte n° 51 VOTE : 17 pour / 0 contre

- CONV. AFI 24 (AVENANT) : Avenant à la convention portant création d'une formation par apprentissage au lycée de l'Escaut (acte 2022-18). Cet avenant modifie l'annexe financière et revoit notamment les montants de la participation de l'AFI24.

Acte n° 52 VOTE : 17 pour / 0 contre

- CONV. MAIRIE VALS : Mise à disposition du complexe sportif Vauban pour l'année 2021-2022 pour une utilisation par le lycée et l'association sportive du lycée (période du 01/09/2021 au 31/08/2022). La participation est de 13.00 € par heure de présence pour les élèves du lycée ou les élèves de l'association sportive. Cette convention est renouvelable par reconduction expresse.

Acte n° 53 VOTE : 17 pour / 0 contre

- CONV. LE PHENIX (AVEN. 3) : Avenant n°3 à la convention de partenariat entre le lycée de l'Escaut, le lycée Watteau et le théâtre du Phénix. Cet avenant précise les rôles de chacun dans le cadre du "Cabaret de curiosités", action mise en oeuvre durant la semaine du 22 au 25 février 2022.

Acte n° 54 VOTE : 17 pour / 0 contre

- CONV. LE PHENIX (AVEN. 2) : Avenant n°2 à la convention de partenariat entre le lycée de l'Escaut, le lycée Watteau et le théâtre du Phénix. Cet avenant modifie les articles 2.2.1. et 2.2.2. de l'avenant n°1 relatifs aux interventions artistiques. Le montant TTC de la prise en charge du lycée de l'Escaut pour ces ateliers passe de 1 175.04 € à 1 244.76 €.

Acte n° 55 VOTE : 17 pour / 0 contre

3. Sorties et voyages.

- SV 2021-2022 : 9 sorties : Pont-sur-Sambre le 19/01/2022 ; Le Gaumont le 25/02/2022 ; Villeneuve d'Ascq - Hellemmes le 28/02/2022 ; Le Gaumont le 08/03/2022 ; Aulnoye-Aymeries - Hordain le 08/03/2022 ; Le Gaumont le 14/03/2022 ; Le Gaumont le 01/04/2022 ; Le Gaumont le 29/04/2022 ; Paris "Palais des congrès et Musée Curie" le 01/10/2022.

Acte n° 47 VOTE : 17 pour / 0 contre

- SV (ANNULATIONS) : Annulation des voyages en Irlande et en Espagne initialement prévus fin avril et début mai 2022 en raison des conditions sanitaires.

Acte n° 56 VOTE : 17 pour / 0 contre

Arrivée de Monsieur DESSAILLY à 17h45.

4. Modification du règlement intérieur.

Une commission préparatoire s'est tenue le vendredi 28 janvier 2022 dans la perspective de modifier le règlement intérieur. Le document résultant de cette réunion a été envoyé en format PDF. La mise à jour du règlement comprend d'une part l'insertion du projet d'évaluation et d'autre part une série de menus ajustements tels que les règles vestimentaires à adoptées au sein de l'établissement. Ce travail sera par la suite revu par les services et envoyés à la cellule juridique pour vérification.

Il est à noter que les couvertures du carnet de correspondance de l'année 2022 - 2023 sont réalisées par les élèves de M. Prono dans le cadre de l'art plastique.

Remarque de M. Foucart. De son point de vue, la mise en place d'un lexique définissant les termes spécifiques du règlement est judicieuse. Elle permettrait de le rendre davantage transparent et par voies de conséquence plus démocratique.

Acte n° 59 VOTE : 18 pour / 0 contre

Le Proviseur remercie la vie scolaire pour la tenue des réunions et tous les travaux engagés.

5. Répartition des moyens par discipline, rentrée 2022.

La dotation horaire globale comprend 2173, 51 heures. Il semble par conséquent qu'après une année difficile, la situation s'améliore. Cet enthousiasme doit toutefois être tempéré dans la mesure où Madame Lamacz souligne que ce volume reste en deçà de l'année 2019 2020. La raison de cet écart tient à la diminution du nombre d'élève en STL (75 versus 59).

Une attention toute particulière doit être donnée aux dotations post bac. Ce dernier a un impact très important sur la DHG.

436 élèves de seconde à la rentrée 2022. Cet accroissement sensible s'explique par l'absorption d'un nombre d'élève substantiel venant du privé. 14 classes de secondes à partir de la rentrée 2022 ce qui aboutit à avoir des classes avec au maximum 31 élèves. Il est observable qu'en dépit de la baisse démographique, le lycée reste attractif. Le Proviseur rappelle que cette attractivité est le fruit d'un accompagnement fort des équipes disciplinaires au service de la réussite des élèves.

- * 66% de passage en première général.

Gain de 6 pts de valeur ajoutée en un an. Il est par conséquent anticipé une amélioration au classement des lycées.

11 départs en retraite à prévoir en deux ans. Permettra d'amoinrir l'impact de la baisse démographique. Le Proviseur rappelle son attachement à l'aspect humain et mesure combien les professeurs sont attachés à leur poste.

TRMD :

- En première générale en mathématiques, les élèves bénéficieront d'une heure en demi-groupe par quinzaine au service de l'enseignement scientifique et autres besoins disciplinaires
- En terminale, les élèves disposent d'une heure de spécialité supplémentaire (7 heures au lieu de 6 heures).
- Point sensible : les groupes de spécialités seront moins chargés que les groupes de tronc commun : 33 élèves par classe ; il y aura 9 classes de terminale et de première. Le choix de l'établissement s'est porté sur les secondes. Etant moins nombreux par classe, ils pourront davantage être encadrés ; un grand nombre d'heures reste dédoublées.
- Création d'un poste en NSI.
- Création de poste en anglais
- Création de poste en histoire géographique
- Poste de stagiaire en français.
- Création d'un BMP en SES.
- Création d'un BMP en SVT.
- Question de Madame Bodet pour le niveau BTS, inquiète quant au nombre de groupes et attendus du monde professionnel.

Acte n° 58 VOTE : 17 pour / 0 contre / 1 abstention

Le Proviseur remercie son adjointe et le Directeur délégué pour leur aide au pilotage et l'ensemble des travaux menés.

6. Informations diverses du chef d'établissement.

- Les épreuves de spécialité sont reportées le 11, 12 et 13 mai 2022. le programme reste inchangé. Il est prévu un aménagement de l'emploi du temps pour que les élèves puissent disposer de deux jours avant les épreuves dans l'optique de réviser. Il faut toutefois noter que les épreuves d'EPS ont lieu à ce moment.
- Suspension de l'attestation en langues vivantes.
- Nomination de deux assistants prévention. Ils assisteront le chef d'établissement sur les conditions d'hygiène et de sécurité de l'établissement. Dans ce cadre, ils assisteront au CHS, vont répertorier les dangers et améliorer le document unique. Cette démarche s'inscrit dans la politique sécuritaire de l'établissement et plus précisément a pour but de répondre en partie aux défaillances repérées dans les différents exercices.

Acte n° 50 VOTE : 18 pour / 0 contre

- Point sécurité : le parking bordant l'enceinte de l'établissement va être récupéré par la région. Des travaux importants vont être réalisés (clôture, sens de circulation). Par ailleurs, il est envisagé d'installer une sécurité périmétrique (caméras) afin d'avoir une visibilité sur les intrusions. Madame Lamacz souligne que durant la période des travaux, les élèves devront prendre garde en se rendant au complexe sportif qui se trouve de l'autre côté.

Le Proviseur rappelle son attachement à la sécurité des personnels et des élèves.

Un vote est proposé pour l'accord de la vidéo surveillance du parking.

Acte n° 57 VOTE : 18 pour / 0 contre

7. Questions diverses.

Pas de question.

Fin de la séance du CA à 19h45